

la dignité Episcopale. *

Ce Capucin a dédié son ouvrage à Madame la Duchesse de Ventadour, Dame de Tournon, Gouvernante du Roi Louis XV. dont la mere, (Madame la Maréchale de la Motte) fut Gouvernante de Messieurs les Ducs de Bourgogne, d'Anjou & de Berry, Pere & Oncles du jeune Roi. C'est à cette occasion, que l'Auteur dans son Epitre à Madame de Ventadour, lui dit : *N'est-ce pas faire de vous, en peu de mots, le plus flatteur de tous les éloges ? puis que vous approchant par là du Trône, il vous a mis en quelque sorte au rang des Catharine, Marie de Medicis, & des Anne d'Autriche ?* Outre ce qu'il a marqué dans cette Epitre, de l'ancienne & illustre Noblesse des Maisons de Ventadour, & de la Motte-Houdacourt, l'Auteur les apostrophe encore, aux pages 24. & 44. de l'Oraison funèbre dont je viens de parler. En un mot la pièce est belle & a eû beaucoup d'applaudissement à la Cour.

*Arrêt du
Parlement
d'Aix, con-
cernant les
Evêques de
Toulon &
Marseille.*

VIII. On a vû dans les précédens Journaux, les Arrêts que le Parlement de Paris a rendu contre quelques Ecrits anonymes ou avoiez, qu'on estime n'avoir été ditez que pour fomentier des troubles, & de la désunion dans l'Etat & dans l'Eglise. C'est sur ce principe, que le Parlement d'Aix en Provence, rendit un Arrêt le 22. Mai 1716. à l'occasion des Mandemens de Mrs. les Evêques de Toulon & de Marseille, que je rapporterai plusbas, après avoir donné le précis du discours que fit à ce sujet Mr. de Gaufridy, Avocat Général dans ce Parlement, qui est trop long pour trouver place ici.

Mr.

* Ce sont les Evêques de Grasse, de Rebecq, & de Berre.